

Témoignages: des citoyens de Saint-Julien-Molin-Molette et d'ailleurs s'expriment



Rencontre avec la Directrice de l'Auberge du Lac Hôtel et Restaurant 4 étoiles au bord du Lac du Ternay.
« Le restaurant était en activité depuis 1985 et nous avons effectué beaucoup de travaux entre 2002 et 2005, date d'ouverture de l'hôtel. En 10 ans, nous avons pu constater un changement énorme au niveau de la circulation des camions de la carrière, qui en été débutent leur journée parfois dès 5h30/6h00 du matin pour travailler à la fraîche et finir tôt le soir. Mais pourquoi les camions passent-ils tous par ici ? « Ras le bol »! Imaginer cette exploitation à 500 000 Tonnes est impossible quand on constate que les camions sont déjà les uns derrière les autres ! Les camions roulent trop vite, ils ne respectent pas la limitation de vitesse (limitée à 30 km/h devant l'hôtel), de plus ils sont souvent en surcharge et ne peuvent pas bâcher tant ils sont chargés. Deux ou trois camions ont déjà « versé » leur cargaison dans les virages du Ternay. Faudra-t-il un nouvel

accident plus grave pour faire respecter le code de la route ? Nos clients ne supportent plus le passage des camions qui ne s'arrêtent même pas pendant le temps de midi ! Certains d'entre eux sont partis à cause du bruit. Nous avons plusieurs fois interpellé le groupe Delmonico-Dorel concernant toutes ces nuisances (camions non bâchés, roulant trop vite et passant trop tôt...). A chaque fois Monsieur Dorel (ou plutôt le groupe DD) n'a pas tenu ses promesses. Même si c'est délicat de le critiquer il faut reconnaître qu'il ne fait aucun effort.

Madame Mireille Cellard, propriétaire du gîte: La Croquant, à Colombier-sous-Pilat.
J'ai vécu à Colombier depuis ma naissance, en 1963, jusqu'à 1981. A l'époque déjà, la carrière apportait ses nuisances, poussières et tremblements dans la maison de mes parents qui n'était pas équipée de double vitrage.

Lorsque je suis revenue habiter en 1998 la maison de mes parents, que j'ai rénovée, j'ai constaté une évolution dans le fonctionnement de la carrière. En effet, malgré les fenêtres modernes à double vitrage que j'ai installées, les vitres tremblaient lors des tirs de mines avant midi. En 2006, j'ai réhabilité la grange pour en faire un gîte. Les locataires qui l'occupent pour leurs vacances ou qui y logent pour leur travail me font des remarques sur la vue de la carrière comme d'une nuisance sachant que nous sommes dans un Parc Régional. A cela s'ajoutent les remarques sur le bruit provoqué tôt par le passage des camions de la carrière, les tremblements des vitres et la poussière.

J'ajoute qu'on peut se rendre compte qu'il y a de plus en plus de camions de la carrière traversant Colombier aujourd'hui.



Nicolas Bancel, Pirailon, historien, Professeur des Universités.

Mes racines sont à Saint Julien-Molin-Molette. Mon père, le sculpteur Louis Bancel, était lui-même le fils de Joseph Bancel, qui dirigeait une petite usine d'objets religieux que mon cousin Jean-Marc Bancel a repris. Mes parents ont déménagé près de Paris lorsque j'étais très jeune. Mais nos attaches, familiales, amicales, sentimentales, sont demeurées ici. Chaque année, nous revenions toutes les grandes vacances.

Parisien, j'ai décidé de retourner dans mon village natal, comme ma mère l'avait fait quelques années plus tôt. Mon métier m'y autorisait, je le désirais depuis longtemps. J'ai choisi Saint-Julien-Molin-Molette pour renouer avec mes origines, et pour tous les charmes qui nous rendent amoureux de notre village : le patrimoine architectural de ses anciennes usines, de ses maisons de village et de sa merveilleuse église, l'ouverture sur la nature, les chemins proches, les paysages somptueux, les saisons marquées. Je l'ai choisi pour son originalité et son ouverture, le contact si amical avec les gens du village, la vitalité de son tissu associatif, son penchant pour l'art et la présence de nombreux artistes reconnus. Saint Julien est unique et ses atouts nombreux. Nous le savons.

Nous savons aussi, bien sûr, que l'avenir du village est de développer le tourisme vert, d'encourager les capacités d'accueil, de miser sur la rénovation des bâtiments anciens, de favoriser le développement des commerces, et de continuer à singulariser Saint-Julien par l'art. Nous savons que notre chance est d'être ici, au milieu d'une nature puissante, douce, harmonieuse. Et nous savons que ces attraits sont de plus en plus recherchés.

Mais la carrière demeure une entrave, un énorme point noir qui hypothèque l'avenir de notre village. C'est déjà un problème aujourd'hui. La verrue sur la montagne et surtout le ballet incessant des camions ferait fuir le touriste le mieux disposé et limite aussi – ce qui est particulièrement grave –, les arrivées de nouveaux habitants, malgré des prix à la vente attractifs. L'attrait du village s'est considérablement dégradé. Nous le savons. Nous gardons cependant un espoir : en 2020, dans cinq ans, c'est-à-dire demain, nous pouvons décider de ne pas renouveler la concession du carrier. Son projet est effrayant, visant à tripler la production. Cela signifierait clairement se priver de tout horizon de développement touristique, ruinant les commerces qui survivent, démonétisant le parc foncier, avec à terme une dépopulation partielle. Pourquoi, en effet, vivre dans un village devenu autoroute à camions, dans la crainte constante de l'accident, menacé par les poussières, et face à une montagne dévastée ? La responsabilité de la municipalité, notre responsabilité à tous est donc, on peut le dire à l'échelle du village, historique. L'arrêt de la carrière est une condition impérative de la survie de notre village.

Serions-nous capables de vivre à Saint Julien si le projet du carrier venait à être accepté ? Ma famille et moi-même nous interrogeons. Nous ne sommes hélas pas les seuls. Rester ? A quel prix ?

Notre collectif est ouvert à tous les habitants et riverains de St Julien qui se posent des questions sur l'avenir de leur village, c'est pourquoi nous vous invitons à participer à la prochaine réunion du collectif qui se tiendra dans la salle du conseil municipal de la Mairie

le jeudi 22 octobre 2015 à 20 heures

Le Pirailon Mag est financé par des dons. Nous remercions nos donateurs pour leurs contributions à cet exemplaire du Pirailon Mag.

Courriel: collectif.hab.sjmm@gmail.com ; Compte Facebook: Collectif d'habitants et de riverains de Saint Julien Molin Molette



Pirailon Mag

Pour ne pas s'en laisser conter!

N° 4 SEPTEMBRE 2015

Non à la carrière au delà de 2020 !

Le bulletin d'informations du collectif d'habitants et riverains de Saint Julien-Molin-Molette

Classement du site des Crêts du Pilat (département de la Loire)

26 août 2015

Par décret du 21 août 2015 publié au Journal Officiel du 23 août 2015, a été classé parmi les sites du département de la Loire, le site des Crêts du Pilat, sur les communes de Colombier, Doizieux, Graix, La-Valla-en-Gier, Pélussin, Roisey et Véranne.



Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, vient de signer le décret de classement du site des Crêts du Pilat.

Barrière granitique s'interposant entre deux fleuves, le Rhône et la Loire, les Crêts du Pilat sont les belvédères à partir desquels s'ouvrent des vues panoramiques sur le quart sud-est de la France, sur la chaîne des Alpes et sur le Massif Central.

Suites de sommets arrondis et de crêtes minérales accidentées, dont la plus haute culmine à 1432 mètres (le Crêt de la Perdrix), et dont la plus emblématique est le pic des Trois Dents, les Crêts du Pilat, perceptibles de très loin, constituent un repère visuel fort.

Le site rassemble une grande diversité de paysages : cheminements doux, pentes abruptes, landes de genêts et de bruyères, alpages parsemés de bosquets, sommets dénudés entourés de « chirats », singulières cascades de pierres issues des périodes froides du quaternaire.

La présence de vestiges archéologiques, de modestes édifices religieux (chapelle de Saint-Sabin, croix...) et de quelques constructions (jasseries) témoigne d'une activité humaine ancienne. Aujourd'hui, l'antenne relais implantée au sommet du Crêt de l'Oeillon est l'un des éléments identitaires du massif.

Les Crêts du Pilat constituent un site remarquable par la richesse et la particularité des paysages, l'ampleur et la beauté des perspectives sur les paysages lointains. Le classement au titre de la loi de 1930 vient reconnaître le caractère exceptionnel de cette richesse paysagère et en garantir la préservation pérenne.

■ Consulter la publication du décret par extrait au JO sur le [site Légifrance](#).

Photo: Le crêt de la chèvre

Parc Naturel Régional du Pilat:

- Définition
- Enjeux

Qu'est ce qu'un Parc Naturel Régional (PNR) ?

C'est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère mais fragile. Un PNR a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire.

Qu'est ce que la Charte d'un PNR ?

La charte est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 12 ans. Elle engage les communes, le ou les départements, la région concernés qui l'ont adoptée ainsi que l'Etat qui l'approuve par décret.

Y a-t-il des intérêts pour les communes ou les particuliers de faire partie d'un PNR?

Oui, il existe un certain nombre d'avantages :

- Des aménagements et des services adaptés aux attentes des particuliers (animations culturelles, équipements de découverte...)
- Une image de marque reconnue au niveau national (notamment en matière de tourisme). Le label Parc est une belle carte de visite pour le territoire
- Une équipe pluridisciplinaire au service des communes pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets
- Des moyens financiers supplémentaires pour des projets ou des programmes...Ainsi, à titre d'exemple, pour le Parc Du Pilat, des subventions du Parc ont bénéficié à des agriculteurs, des artisans ou des commerçants pour leurs projets. **Sans le label PNR, une grande source financière (que l'on peut évaluer à 60 euros/habitant/an) provenant de la Région, du département, de l'Union Européenne et de l'Etat n'arriverait plus sur le Pilat.**

Un territoire peut-il perdre son label PNR ?

Lorsqu'un PNR ou une partie de son territoire (une commune, par exemple) ne remplit pas ses missions ou ne remplit plus les critères qui ont justifié son classement, le Ministre en charge de l'environnement peut engager le déclassement du Parc (ou une partie de ce Parc) par décret.

Ceci est déjà arrivé depuis la création des PNR. Ainsi, le PNR du Marais Poitevin fut déclassé le 31 décembre 1996 en raison de l'échec de sa mission de préservation de l'environnement. Grâce à une forte mobilisation politique et avec beaucoup de difficultés, ce Parc a pu récupérer son label l'année dernière.

La réhabilitation de la carrière en est-elle vraiment une ?

Lors de l'arrêté d'exploitation de 2005, des conditions de réhabilitation du site avaient été négociées entre le Parc, le carrier et l'Etat.

Ces conditions permettaient de mettre fin à la carrière sans en favoriser la poursuite.

Les solutions approuvées faisaient état d'un remodelage complet du site. Elles avaient le mérite de sortir l'exploitation dite en « dent creuse » qui n'a jamais de fin. De plus, elles permettaient de réaliser la remise en état définitive du site en même temps que l'avancement de l'extraction. Ainsi, cela permettait au carrier de poursuivre son exploitation mais on pouvait avoir l'assurance qu'à l'issue du temps d'exploitation, la situation serait irréversible et toute extraction impossible.

Or, ces conditions ont été modifiées récemment par l'exploitant sans que le Parc ne soit consulté (construction d'un merlon) au préalable.

Ce merlon* ne permet-il pas au carrier de se remettre en exploitation en dent creuse ? Et ainsi, de revenir sur ses engagements pris auprès du Parc, de l'Etat, des habitants... et d'arrêter l'exploitation en 2020 ?

L'extension de la carrière fait-elle courir le risque à Saint-Julien-Molin-Molette d'être exclue du Parc du Pilat?

* Merlon: Ouvrage de protection constitué généralement d'un talus de terre entourant une installation pour la protéger de l'extérieur mais aussi pour l'isoler visuellement.



Le billet du non-dit



St Julien, village art et nature dans le Parc Naturel Régional du Pilat, constitue une porte d'entrée dans ce qui devrait être un havre de paix. Une vie associative importante s'y est développée pour animer, accueillir et faire connaître son patrimoine naturel et culturel aux nombreux touristes (marcheurs, randonneurs à pieds ou en vélo et pèlerins de St Jacques...)

De nombreux lieux d'accueil se sont développés sur notre territoire, gîtes, chambres d'hôtes, camping; ils offrent un large éventail pour faire une halte et pour profiter de la vie locale, sans oublier les animations du Parc, du syndicat d'initiative ou de l'organisme touristique du canton.

De nombreux cyclistes, dès que le temps le permet, traversent notre bourg en direction des cols ou de la vallée parfois au péril de leur vie quand ils croisent des camions.

Le classement des crêts du Pilat constitue, à n'en pas douter, un attrait supplémentaire de motivation pour venir découvrir notre territoire si riche par ses cours d'eau, sa flore, sa faune et ses paysages.

Mais lors du passage dans notre village, l'œil s'interroge rapidement sur la verrue que constitue la carrière. Que répondre aux questions de ceux qui nous interrogent et qui hésitent souvent à rester plus longtemps ou à s'installer ? :

« La carrière est autorisée jusqu'en 2020 avec obligation de remettre le site en état à l'arrêt de l'activité, dont acte. Mais après ?... »

Le carrier veut continuer et augmenter sa production. Pour combien de temps ? Dans quelles conditions ? Savez-vous que du crêt de la chèvre (voir photo page 1), on voit très bien la carrière mais aussi depuis nombreux autres points ? Savez-vous que certains promeneurs autour du barrage renoncent à en faire le tour ? Que des nuages de poussières s'envolent régulièrement ? Que le bruit est aussi une gêne ? Que votre rivière sert trop souvent d'exutoire aux eaux de ruissellement de la carrière et qu'elles vont se diluer dans le barrage du Ternay ?...

Et que faites-vous ? Quelle écoute avez-vous de la part des habitants de St Julien et des villages traversés par des norias de camions ? Quelle écoute avez-vous de la part des élus (commune, communauté de communes, conseil général, préfecture, service de l'Etat) ?... »

Il semble que la plupart des gens soient d'accord pour ne pas évoquer ce sujet tabou. C'est tellement plus simple de se donner bonne conscience au risque de préserver le seul intérêt privé face à l'intérêt commun. C'est tellement plus simple de passer sous silence tous les travaux qui sont payés par les collectivités pour maintenir les routes en état et entretenir l'espace qui subit comme les personnes les méfaits d'une pollution chronique. La seule chose dont nous sommes sûrs c'est qu'il convient de continuer à alimenter le débat.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent dans notre démarche.

Rencontre du Conseil Municipal par une délégation du Collectif des habitants et riverains de Saint-Julien-Molin-Molette

La rencontre a eu lieu le 17 juin 2015, en présence de notre Maire et de la quasi totalité du conseil.

Les sujets abordés ont été nombreux et il est bien difficile d'en faire ici un résumé complet.

Nous avons présenté le collectif et exposé notre point de vue.

Notre démarche et les informations données dans les Pi-raillon MAG ont été jugées constructives et utiles à tous.

Nous avons été satisfaits d'être reçus par des élus à l'écoute, conscients des enjeux et de la nécessité de préserver l'intérêt général.

De nombreuses approbations, des soutiens, des encouragements pour les uns, des silences aussi pour d'autres.

Nous avons eu la confirmation que la présence ou non de la carrière ne change rien au budget de la commune. La fermeture de la carrière en 2020 n'engendrera aucune perte financière pour la commune.



Saint-Julien-Molin-Molette

STAND DU COLLECTIF A
LA FÊTE CHAMPÊTRE
DE BURDIGNES LE 25
OCTOBRE 2015